



## L'évaluation du questionnement éthique de la structure

L'ANESM a retenu la définition suivante :

**« La réflexion éthique vise à déterminer le bien agir en tenant compte des contraintes relatives à des situations déterminées ».**

### Ce que l'évaluateur observe et interroge :

- réflexion collective et collégiale au croisement de plusieurs points de vue.
- démarche de réflexion et de pensée.
- implique l'ouverture du service à des personnes tiers (Représentants des usagers, chercheurs, etc.).
- implique une formalisation sur un temps dédié.
- suppose une méthode d'analyse des questionnements.

### Le rôle du commanditaire dans le suivi des résultats rendus par l'évaluateur externe :

- ❖ *L'étude du pré-rapport : moment clé pour le commanditaire*
  - Observer la conformité avec le cahier des charges
  - Vérifier l'adéquation de cette première écriture avec les objectifs de l'évaluation
  - Réajuster ou apporter des précisions à l'évaluateur pour éviter certaines incompréhensions fortuites
  - Veiller à ce que ressorte bien la culture commune des associations le cas échéant
- ❖ *Le contenu du rapport d'évaluation externe :*
  - Eléments de cadrage et procédure :
    - *Exercice de synthèse :*
      - *Développements informatifs*
      - *Résultat de l'analyse détaillée*
      - *Propositions et/ou préconisations, le cas échéant les observations d'aide à la décision*
    - *Synthèse (modèle fixé par l'ANESM)*
    - *Annexes : contrats, composition de l'équipe d'évaluateurs, calendrier, abrégé (modèle fixé par l'ANESM)*
  - Les outils à disposition de l'évaluateur externe : l'évaluateur externe dispose :
    - du cahier des charges fixé par l'annexe 3-10 du CASF
    - des résultats de l'évaluation interne
    - du modèle de synthèse
    - du modèle d'abrégé du rapport
    - le cas échéant, du rapport d'audit de certification